

FORMATION SSA (EX-BNSSA)

Formation Surveillant Sauveteur Aquatique (ex-BNSSA)



Présentation

Le SSA permet d'effectuer des missions de surveillance sur plan d'eau tels que les bassins naturels, bassins artificiels des piscines d'accès payants ou gratuits. Il permet d'assurer en autonomie la surveillance des lieux de baignades d'accès payant.

Prérequis

- Être titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1), à jour de formation continue
- Être âgé de 17 ans minimum le jour de l'examen
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sauvetage aquatique
- Fournir une carte d'identité en cours de validité
- Fournir une attestation de réussite au test de natation

Programme

- Réglementation de la surveillance des baignades et de la sécurité aquatique
- Épreuve du 100 m sauvetage (nage libre, apnée 2x15 m, remorquage de mannequin — 2'40 maximum)
- Épreuve du 250 m PMT (palmes-masque-tuba avec remorquage de mannequin sur 50 m — 4'20 maximum)
- Assistance à personne en difficulté : sortie d'eau, bilan et mise en situation de sauvetage

Méthodes pédagogiques

Le stage SSA repose sur 3 piliers :

- L'accompagnement individualisé de chaque stagiaire
- Préparation aux 4 épreuves de l'examen SSA de façon progressive
- L'apprentissage théorique et technique des connaissances du métiers "Sauveteur Aquatique"

Critères d'évaluation

Le stagiaire est évalué durant toute la durée du stage. Ainsi, il est en mesure de voir sa progression pour chaque épreuve et d'identifier ses axes d'améliorations.

Certification

À l'issue de cette formation, vous obtiendrez : Formation certificative

+

Age

ÂGE

17



CARTE D'IDENTITÉ
En cours de validité



DURÉE

35 heures



DIPLÔME

Formation certificative



LIEU

A2SA — Paris



OBJECTIFS

Préparation et passage de l'examen SSA pour les titulaires du PSE1



PARTICIPANTS

6 à 12 stagiaires



RECYCLAGE

Tous les 5 ans
(vérification de maintien des acquis).